



RÉPUBLIQUE FRANCAISE
RÉGION ET DÉPARTEMENT DE LA GUADELOUPE
MAIRIE DE LA DÉSIRADE

ARRÊTÉ MUNICIPAL N° 017/2016 RELATIF À UNE MODIFICATION TEMPORAIRE DE LA CIRCULATION ET DU STATIONNEMENT DES VÉHICULES, DE LA CIRCULATION ET DU MOUILLAGE DES EMBARCATIONS MARITIMES AUX ABORDS DE LA PLAGE À FANFAN À BEAUSÉJOUR LE JEUDI 14 JUILLET 2016 DE 20 HEURES 30 A 21 HEURES 15.

Le Maire de La Désirade ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.2212-1 et L-2213-1 et suivants ;

Vu le code de la route, et notamment les articles R411-26 et R411-25 ;

Vu l'arrêté interministériel de 24 novembre 1967 relatif à la signalisation routière, ensemble des textes qui l'ont modifié et complété ;

Vu la demande formulée par la commune de La Désirade pour l'organisation d'un feu d'artifice le jeudi 14 juillet 2016 à 21 heures sur la pointe de la plage à Fanfan à Beauséjour.

Considérant qu'il y a lieu de prendre toutes les mesures utiles afin d'assurer la sécurité des spectateurs et des riverains lors du spectacle pyrotechnique en plein air, de catégorie 3 (de faible danger), avec un tir des feux d'artifices vers la mer et le large, d'une durée de moins de 5 mn (cinq minutes) le jeudi 14 juillet 2016.

ARRÊTE :

Article 1 : La circulation et le stationnement des véhicules seront interdits, le jeudi 14 juillet 2016 de 20 h 30 (vingt heures trente) à 21 h 15 (vingt et une heures quinze) sur :

- Sur la route de bord de mer longeant la plage à Fanfan

Article 2 : La circulation maritime et le mouillage seront interdits à toutes les embarcations de pêche, aux bateaux de plaisance ou de transport maritime, le jeudi 14 juillet 2016 de 20 h 30 (vingt heures trente) à 21 h 15 (vingt et une heures quinze) à savoir :

- Dans la zone de tir :
 - A l'entrée du Port de Beauséjour,
 - Sur la route maritime allant du port de Beauséjour à Saint François,
 - Sur la route maritime allant de Saint François vers La Désirade,
 - Sur la route maritime allant du port de Beauséjour vers les ports de Souffleur et de Baie-Mahault,
 - Sur la route maritime allant des ports de Souffleur et Baie-Mahault vers le port de Beauséjour.